

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2015-49
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 25 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Mathieu DOMAN et Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Luc HERKAT, Maire (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Christian ISARD (CAVAM, commune de Montmorency), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), M. Michel AUGER (Commune d'Écouen), M. Jérôme DROUILLOT et Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Luc VILLERMIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATTI (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire honoraire (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), M. Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON et Mme Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), M. Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire, et Michel BACCHIANI (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), M. Emmanuel FREIXO et Mme Adeline PICHAVANT (Commune de Villaines-sous-Bois), M. Dominique KUDLA, Maire, et Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), M. Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Dominique KUDLA, délégué de la commune de Villeron.

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre DAUX, Délégué Titulaire de la CAVAM, commune de Montmorency, a donné pouvoir à M. Christian ISARD, Délégué Titulaire de la CAVAM, commune de Montmorency,
M. Jean-Noël BELLIER, Délégué Titulaire de la commune d'Écouen, a donné pouvoir à M. Michel AUGER, Délégué Suppléant de la commune d'Écouen,
M. Alain CLAUDE, Délégué Titulaire de la commune de Louvres, a donné pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Antoine ESPIASSE, Délégué Titulaire de la commune de Sarcelles, a donné pouvoir à M. Guy MESSAGER, Délégué Titulaire de la commune de Louvres.

OBJET :

Création d'un poste de technicien territorial

M. Jean-Luc HERKAT, Vice-président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Délibération n° 2015-49

Objet : Création d'un poste de technicien territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant la nécessité de créer un poste de technicien territorial après nomination de l'agent au grade de technicien territorial,

Considérant l'état des services de l'agent,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Crée** un emploi de technicien territorial,
- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette création de poste.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

signé

Guy MESSAGER

signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.